

12.09.2012 - 13:55 Uhr

Deuxième rapport annuel relatif à la Charte de l'industrie pharmaceutique pour la protection des animaux

Bâle (ots) -

L'industrie pharmaceutique pratiquant la recherche en Suisse publie en 2012 pour la deuxième fois son rapport annuel relatif à la Charte pour la protection des animaux, adoptée en 2010. Dans cette charte, les entreprises membres d'Interpharma s'engagent à améliorer les conditions de l'expérimentation animale ainsi que la protection des animaux de laboratoire et à en assurer la promotion.

L'industrie pharmaceutique pratiquant la recherche remplit en Suisse les exigences d'une des législations sur la protection des animaux les plus sévères au monde. La volonté exprimée par les entreprises membres d'Interpharma exerçant leur activité à l'échelle mondiale, de continuer à promouvoir ces critères élevés en Suisse et de contribuer à mettre en oeuvre une amélioration permanente dans le monde, a été inscrite en 2010 dans une charte en dix points. Avec le dixième point de cette charte, les dix entreprises s'engagent à fournir des informations sur les progrès qu'elles ont enregistrés dans le domaine de la protection des animaux.

Reconnaissance de méthodes alternatives

Les entreprises pharmaceutiques pratiquant la recherche se réfèrent aux principes des 3R: réduire le nombre des essais menés chez l'animal (Reduce), les améliorer (Refine) et les remplacer (Replace). Pour pouvoir mettre en oeuvre ce principe directeur, elles s'efforcent en permanence de développer des méthodes nouvelles et améliorées, dont l'optimisation requiert moins d'animaux, qui sont moins éprouvantes pour les animaux, ou qui correspondent même au troisième R, autrement dit au remplacement. La recherche de méthodes alternatives est profitable tant pour les animaux que pour les entreprises. Car les méthodes alternatives sont généralement moins coûteuses et produisent des résultats mieux reproductibles que les modèles animaux. La publication de méthodes alternatives constitue parfois pour ces dernières un facteur de reconnaissance déterminant. Seules des méthodes validées et reconnues par les autorités de réglementation sont finalement utiles aux animaux. Si les méthodes alternatives ne sont pas reconnues par les autorités, les entreprises doivent recourir en supplément aux modèles animaux traditionnels. Mais comme il n'existe pas encore de méthodes de remplacement satisfaisantes dans de nombreux secteurs de la recherche, l'innovation et la poursuite constante du développement sont indispensables. Afin de fournir un aperçu de la recherche actuelle, les auteurs de ce rapport annuel ont présenté quelques exemples de méthodes alternatives qui pouvaient être publiées dans l'année sous revue.

Apprendre les uns des autres

Le programme d'échanges récemment créé entre les entreprises à l'intention des gardiens et gardiennes d'animaux, et portant sur des modèles animaux ainsi que sur des secteurs de recherche diversifiés, représente une contribution importante à la formation de base et à la formation continue du personnel technique. Les gardiens et gardiennes d'animaux se voient offrir ainsi la possibilité d'échanger d'autres systèmes et d'autres méthodes avec des experts et d'en acquérir la connaissance de première main. Dans le présent rapport, les deux premiers participants racontent leurs expériences.

Vous trouverez l'«Animal Welfare Report 2012» sur notre site Internet sous <http://www.presseportal.ch/go2/interpharma.ch/protection-des-animaux>

Le rapport y figure par ailleurs aussi au format PDF. La brochure imprimée, quant à elle, peut être commandée en allemand, français et anglais.

Contact:

Roland Schlumpf
responsable Communication Interpharma
Tél.: +41/61/264'34'22
Mobile: +41/79/639'72'35

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100724652> abgerufen werden.